

Pourquoi les organisations économiques régionales assurent-elles des missions de sécurité conventionnelle ?

LEANN BROWN, PHD*

Au regard du niveau de violence intraétatique et interétatique qui ravage aujourd'hui la scène internationale, peu d'observateurs nieront l'inefficacité de la gouvernance mondiale en matière de sécurité¹. Green Cowles dépeint succinctement la situation en soulignant l'existence d'un « écart entre la demande de gouvernance et la mise à disposition de cette même gouvernance à l'échelon international² ». Dans le sillage immédiat de la guerre froide, une profusion d'articles scientifiques ont suggéré que les organisations régionales, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), représentaient notre meilleur espoir d'amélioration des conflits dans le monde. L'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, avait évoqué cette même idée en termes de « démocratisation de la communauté internationale ». Selon ce dernier, la perspective d'une plus grande responsabilité des organisations régionales permettrait à l'ONU de jouer un plus grand rôle en matière de diplomatie préventive et de se positionner comme instrument de dernier recours lors de la résolution de conflits. Boutros Boutros-Ghali affirmait qu'un monde multipolaire devait être dirigé par une multiplicité d'institutions³. Bien que l'optimisme de l'après-guerre froide fût rapidement tempéré par l'étendue des défis à relever en matière de sécurité et par le manque de moyens institutionnels au niveau mondial et régional, les organisations régionales se sont progressivement imposées comme les piliers de la gouvernance mondiale en matière de sécurité. Il est ainsi difficile d'envisager aujourd'hui une situation où un conflit violent ne conduirait pas à une tentative de résolution par une organisation régionale⁴. De nouvelles relations ont vu le jour entre les états et les marchés et ont atté-

*L'auteur est professeur-assistante en sciences politiques à l'Université de Floride, où elle est en charge des cours d'économie politique internationale et de politique de l'Union européenne au premier et au deuxième cycle. Elle a précédemment occupé le poste de coordinatrice de programme pour l'Association des études internationales. Elle a également officié au sein de la commission Environnement du Parlement européen grâce à une bourse Fulbright de l'Union européenne. Ses recherches portent sur les raisons qui poussent les organisations économiques régionales à prendre en charge des missions de sécurité conventionnelle et sur les fondements évolutifs et interactifs qui régissent la légitimité des politiques environnementales de l'Union européenne.

nué la distinction entre la sécurité publique et individuelle et entre la sécurité « interne » et « externe/régionale ». La plupart des menaces à la sécurité conventionnelle peuvent donc potentiellement être « régionalisées » et élevées au niveau transnational⁵. Il convient néanmoins de rappeler dans ce cadre que les dizaines d'organisations régionales existant à l'échelle mondiale présentent des profils très diversifiés en termes d'objectifs et de moyens. Elles ne sont pas davantage animées par une volonté équivalente d'assurer des missions de sécurité conventionnelle⁶. Savoir pourquoi les organisations économiques régionales (OER) décident d'assurer des missions de sécurité conventionnelle relève dès lors d'une question théorique et pratique qui n'est pas dénuée d'importance.

Le présent article s'appuie sur plusieurs corpus de pensées pour explorer cette question. Tout d'abord, force est de constater que toutes les organisations sont enclines à l'inertie et réticentes au changement lorsqu'elles n'y sont pas contraintes. Parmi les études portant sur les moteurs du changement au sein des organisations internationales, les articles analysant les moments critiques et de crise sont tout particulièrement pertinents pour comprendre pourquoi et comment les OER évoluent lorsque la sécurité conventionnelle est menacée. De multiples hypothèses et autres propositions ont été avancées pour expliquer le processus de décision et les leviers de changement propres aux organisations régionales. Essayant de structurer la discussion par catégorisation, les universitaires parlent généralement de « groupes de facteurs », opposant notamment dans ce cadre les facteurs internes et externes, les facteurs pragmatiques, libéraux et conceptuels, et les facteurs structurels et liés au pouvoir aux facteurs institutionnels⁷. Après une brève revue de la littérature traitant de la dynamique du changement au sein des organisations, des moments critiques et des crises, nous poursuivrons notre réflexion en segmentant la discussion entre les articles portant (1) sur les facteurs structurels et liés au pouvoir, (2) sur les besoins fonctionnels et les facteurs institutionnels, et (3) sur les facteurs cognitifs et sociaux. Il n'est évidemment pas possible d'établir une énumération exhaustive des facteurs et des discussions relatives à chaque catégorie. Le présent article se limitera donc à détailler certaines des explications les plus saillantes pour expliquer les raisons pour lesquelles les OER assurent des missions de sécurité conventionnelle. Les écrits théoriques et empiriques suggèrent que les facteurs structurels et organisationnels créent à la fois des opportunités et des contraintes pour les preneurs de décision des organisations régionales confrontés à une menace pour la sécurité conventionnelle. Toutefois, pour paraphraser Alexander Wendt, une menace à la sécurité se rapporte à ce que ces décideurs en font⁸. La décision de transformer une OER à prédominance économique en protecteur actif de la sécurité conventionnelle est essentiellement guidée par la perception de la nature de la menace et de la nécessité fonctionnelle des preneurs de décision. Les facteurs conceptuels, tels que les normes humanitaires et l'identité régionale, sont également souvent employés pour légitimer la prise en charge de missions de sécurité conventionnelle.

La théorisation du changement organisationnel et l'importance des crises et des moments critiques

Comme nous l'avons précisé, une fois créées, les organisations officielles ont tendance à évoluer en vase clos et sont difficiles à transformer ou à démanteler. Dans la poursuite de leurs intérêts nationaux et collectifs, les états créent des organisations intergouvernementales. Ensuite, ces organisations, à des degrés divers, limitent les choix et les actions de leurs fondateurs et des autres membres, à court et à long terme. Les traités et les autres accords officiels codifient l'existence, la forme et les objectifs de ces organisations, renforçant ainsi leur stabilité et leur continuité par voie légale. Par conséquent, la plupart des changements organisationnels sont graduels. Ces changements peuvent se traduire par une modification des normes, des objectifs, des règles, des procédures de mise en œuvre ou du mode d'affectation de ressources, de telle sorte que d'autres choix et d'autres attitudes sont rendus possibles, encouragés ou limités⁹.

Les objectifs fondamentaux des OER, comme la promotion de la stabilité économique, de la croissance et de l'intégration, persistent dans la durée, mais les organisations régionales sont susceptibles de connaître des changements majeurs lorsqu'elles sont confrontées à de nouvelles menaces à la sécurité. Jorgen Moller affirme que le changement organisationnel

est essentiellement le fruit d'événements survenus (ou de décisions qui ont été prises) pendant une brève phase d'incertitude, au cours de laquelle l'assouplissement de l'influence structurelle pesant sur les agents politiques permet à un petit nombre d'acteurs puissants de mettre en œuvre des changements institutionnels durables » (italique dans l'original¹⁰).

Giovanni Capoccia et R. Daniel Kelemen s'accordent à dire que lorsque des acteurs sont confrontés à un événement fortuit en matière de sécurité, les facteurs structurels limitant leurs choix sont plus faibles qu'en temps normal, si bien qu'un changement organisationnel non anticipé peut survenir à ce moment¹¹.

Les articles abordant la question des événements inopinés emploient plusieurs termes pour saisir le phénomène, dont *crises, moments critiques, moments décisifs, tournants, voire période d'instabilité*¹². Les crises sont définies comme des menaces à l'existence et/ou aux intérêts fondamentaux des organisations qui se présentent de façon inattendue et qui ne laissent aux preneurs de décision que peu de temps pour réagir. Les crises peuvent être associées à l'échec des idées politiques, des normes et des pratiques en place, ainsi qu'à une demande et à la recherche de solutions alternatives. Les crises sécuritaires imposent aux preneurs de décision de repenser les éléments de sécurité conventionnelle à prendre en compte, de réduire par nécessité le nombre de facteurs impliqués, et de légitimer le changement organisationnel et l'action politique¹³. Que ce soit à cause de la peur, du stress, des contraintes de temps ou de dilemmes moraux, plusieurs écarts par rapport à la « rationalité » instrumentale ont été identifiés dans la littérature pour caractériser les décisions de crise, en ce compris le principe du seuil de satisfaction minimale (également appelé la rationalité limitée), la politique bureaucratique et la pensée de groupe¹⁴.

Émergeant de l'institutionnalisme historique, le développement des organisations internationales se caractériserait sur le plan conceptuel par des périodes de stabilité relativement longues ponctuées de brèves périodes de changement. Au cours des moments critiques, les changements majeurs à long terme sont facilités par le rejet d'options alternatives et la mise en place de procédures plus solides et plus résistantes au changement. Les moments critiques sont des situations dans lesquelles les influences organisationnelles, politiques, économiques, idéologiques et culturelles sur l'action politique sont assouplies pour une courte période, ce qui conduit à l'extension des options possibles dont disposent les acteurs politiques puissants et ce qui amplifie potentiellement les conséquences de leurs décisions sur l'organisation¹⁵.

James Mahoney définit les moments critiques comme des « moments décisifs où une option particulière est préférée à deux ou plusieurs autres ». Il poursuit son argumentation en notant « qu'une fois une option spécifique choisie, il devient de plus en plus difficile de retourner au point initial, où de multiples possibilités étaient encore disponibles¹⁶ ». Cette conceptualisation souligne l'importance du facteur humaine et du choix :

dans de nombreux cas, les moments critiques sont des moments d'indéterminisme structurel relatif, au cours desquels des acteurs déterminés façonnent des solutions de façon plus volontariste que ce que des conditions normales ne le permettraient. . . . Ces choix démontrent le pouvoir de l'agence en révélant à quel point la dynamique de développement à long terme peut dépendre de décisions prises par le passé¹⁷.

Kathleen Thelen et Sven Steinmo avancent que

lorsque les conditions évoluent et qu'elles favorisent ou pénalisent les groupes et les individus dans le maintien de l'équilibre politique et l'exercice du pouvoir, ces derniers ne sont plus de simples spectateurs, mais plutôt des acteurs stratégiques capables d'agir en fonction des opportunités ainsi créées et... des nouvelles conditions contextuelles qui renforcent leur position¹⁸.

Cela étant dit, des facteurs structurels, organisationnels et conceptuels peuvent être pris en compte pour comprendre le champ des options dont disposent les acteurs du changement organisationnel¹⁹. Ces facteurs sont abordés ci-dessous sous forme de groupes de facteurs structurels et/ou liés au pouvoir, de besoins fonctionnels et de facteurs institutionnels, et de facteurs cognitifs et sociaux. Notre discussion se base sur une série d'articles publiés sur la question dans le domaine des relations internationales, de l'intégration régionale et de la sécurité.

Les facteurs structurels et autres facteurs liés au pouvoir

Nous avons suggéré que lorsque les organisations sont confrontées à une crise de sécurité conventionnelle, l'importance des facteurs structurels peut être provisoirement réduite. Toutefois, des réalistes de différents horizons soulignent l'importance des facteurs structurels dans le « façonnement et l'influence » des choix et des actions des états et des organisations intergouvernementales dans l'anarchie du système mondial²⁰. Les besoins de

survie et les intérêts de pouvoir nationaux ont une influence prépondérante dans la création des organisations régionales et dans la mise en place des changements qui y interviennent par la suite. Lorsque l'état ne peut garantir la sécurité économique et/ou la sécurité conventionnelle de façon autonome, il envisagera de s'engager dans des coalitions et des alliances à court terme ou de conclure des accords à plus long terme, comme dans le cas des organisations régionales.

Les grandes puissances au niveau mondial et régional peuvent à la fois favoriser ou entraver la création et le changement au sein des organisations régionales. En 1949, Lord Hastings Lionel Ismay, premier Secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), s'était rendu célèbre par cette phrase censée résumer l'objectif de l'organisation : « garder les Russes à l'extérieur, les Américains à l'intérieur et les Allemands sous tutelle ». De façon similaire, « la volonté commune de réduire le pouvoir des grandes puissances » a été un élément fondamental de la création par le Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède du Conseil nordique en 1952²¹. L'Association des Nations du Sud-Est (ASEAN) a été créée en 1967 dans le but de contrebalancer l'intervention des grandes puissances dans la région et de faire face aux velléités expansionnistes de l'Indonésie²². Les États-Unis ont quant à eux activement encouragé l'intégration régionale de la Communauté européenne et ont été clairement à l'origine de la création du Mercosur, la Communauté économique des pays d'Amérique du Sud, soucieux d'avoir davantage de poids face à la puissance américaine²³. Barry Buzan utilise le terme de *recouvrement* en référence à l'arrivée d'une ou de plusieurs puissances externes dans la région afin de supprimer la dynamique de sécurité régionale au niveau local. Les organisations régionales jouent néanmoins un rôle dans la pénétration dans la région de puissants acteurs extérieurs en déterminant les conditions et la façon dont elles s'y investissent²⁴.

Les néoréalistes perçoivent le régionalisme comme un effort entrepris par l'état ou les états les plus puissants d'une région donnée dans le but de simplifier et de mieux contrôler le système mondial anarchique en s'associant en groupes plus ou moins cohérents placés sous son (leur) autorité. Chaque puissance régionale cherche à maximiser ses richesses et à étendre son influence, même si l'extension territoriale a perdu sa légitimité depuis la Seconde Guerre mondiale. Le rôle de cette instance dominatrice dans les processus d'unification a fait l'objet de nombreuses analyses. Robert Keohane décrit l'hégémonie comme « une prépondérance de ressources matérielles », impliquant un contrôle et un avantage concurrentiel sur les matières premières, les marchés, le capital, la connaissance et la technologie²⁵. Robert Cox ajoute que l'hégémonie est

une dominance d'un genre particulier, par laquelle l'état dominant crée un ordre idéologiquement basé sur une vaste part de consentement et fonctionnellement axé sur des principes généraux. Cet ordre assure la suprématie d'un état ou de plusieurs états et des classes sociales, tout en offrant simultanément une perspective de satisfaction pour les états moins puissants²⁶.

Les réalistes et les partisans de la théorie de la stabilité hégémonique soutiennent qu'un leadership clair est primordial à la réussite des projets régionaux. Un leadership mal assuré

ou contesté favorise à l'inverse l'instabilité et mine la coopération régionale. La stabilité hégémonique repose sur la volonté du chef dominant de supporter une part disproportionnée des efforts relatifs à la sécurité collective, agissant avec bienveillance en faveur des partenaires plus faibles et en soutenant la redistribution des bénéfices de l'intégration. Le rôle joué par le Brésil dans le Mercosur, de l'Inde dans l'Association sud-asiatique de coopération régionale, du Nigéria dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Afrique du Sud dans la Communauté de développement de l'Afrique australe et des États-Unis dans l'Accord de libre-échange nord-américain tiennent lieu d'exemples de l'importance du leadership hégémonique dans la coopération régionale. Bien que les projets contemporains de ce type soient exposés aux « déficits démocratiques », les états dominateurs peuvent légitimer leur leadership et orchestrer des changements qui servent leurs intérêts lorsqu'une menace crédible se présente ou peut être identifiée²⁷. Il est souvent difficile de savoir si un état dominateur régional tient les rênes d'une OER pour assurer des missions de sécurité en faveur des intérêts régionaux, de ses propres intérêts ou d'une combinaison des deux. Iver Neumann observe qu'il « existe peut-être une tendance générale des grandes puissances régionales à identifier l'ensemble de la région à leur propre sphère d'intérêt²⁸ ».

Les réalistes et les progressistes s'accordent sur certains principes de stabilité hégémonique, mais soulignent également l'importance potentielle des facteurs systémiques comme l'interdépendance complexe, la mondialisation économique, la régionalisation et la gouvernance mondiale (généralement exprimée à travers l'action des Nations Unies), comme autant d'explications de la création des organisations régionales et des changements dont elles font l'objet. Si on peut conceptualiser les organisations régionales comme un élément constituant de la gouvernance mondiale, leur création peut être perçue, dans une certaine mesure, comme une conséquence de l'échec du multilatéralisme mondial, c'est-à-dire dans de nombreux cas de l'échec des Nations Unies à garantir la sécurité²⁹. Souvent, les organisations régionales ont assuré des missions de sécurité en raison de l'inaction des Nations Unies. Précisons toutefois que l'ONU encourage, soutient et légitime la prise en charge des fonctions de sécurité par les organisations régionales. Il convient de ne pas le sous-estimer³⁰. La création ou le changement d'organisations régionales dans le but de remplir de nouvelles missions peut également servir de modèle ou encourager d'autres régions à renforcer leur processus d'intégration et/ou à assurer d'autres missions dans ce domaine. Néanmoins, les analyses des conditions structurelles, telles que la mondialisation et la régionalisation, peinent à fournir des arguments expliquant de façon précise les choix et les attitudes des acteurs spécifiques dans le contexte des crises sécuritaires ponctuelles. Arthur Stein avance que la structure ne détermine pas les choix des états, mais que l'indétermination structurelle renforce l'importance des choix de négociation et stratégiques³¹. Morten Bøås et ses collègues recommandent de concentrer l'attention analytique sur la façon dont les acteurs perçoivent leur réalité sécuritaire et sur la façon dont ils l'appréhendent³².

Les besoins fonctionnels et les facteurs institutionnels

Plusieurs thèses évoquées dans la littérature spécialisée font état d'explications instrumentales ou fonctionnelles quant aux raisons expliquant la prise en charge par les organisations économiques régionales de missions de sécurité conventionnelle. On y trouve notamment :

- a) les preneurs de décision régionaux acceptent le postulat que les organisations économiques régionales sont les agents les plus efficaces dans le cadre des processus d'amélioration de conflit ;
- b) conformément à la logique néo fonctionnaliste (et dans une certaine mesure, institutionnaliste historique), les preneurs de décision régionaux estiment que leurs objectifs économiques ne peuvent pas être atteints en l'absence de stabilité politique et de sécurité dans la région (« effet d'engrenage naturel »), et/ou l'atteinte d'objectifs économiques encourage les preneurs de décision à assurer des fonctions de sécurité (« effet d'engrenage artificiel³³ ») ; et
- c) les états dominants des organisations régionales inscrivent leurs actions et leur réflexion dans une perspective régionale plutôt qu'à l'échelle nationale et cherchent à étendre leurs attributions au sein de l'organisation³⁴.

Buzan résume ces arguments fonctionnalistes :

Il y a premièrement l'effet d'engrenage naturel entre les secteurs. Il y a ensuite la façon dont les décideurs politiques tendent à intégrer les problématiques dans un seul ensemble sécuritaire. Et troisièmement, dans certains cas, il y a l'existence d'institutions régionales qui essaieront d'inscrire les problématiques de l'organisation dans leur propre cadre géopolitique.

Ces rapports sont particulièrement marqués dans le secteur économique, où ce qui est présenté comme du régionalisme économique est en réalité essentiellement guidé par des aspirations politiques et culturelles. De façon analogue, ce que nous percevons comme de la sécurité économique est en réalité de la stabilité politique, de la puissance militaire ou de la protection culturelle. Une même logique d'association et d'effet d'engrenage s'applique aux secteurs environnementaux, même si les dynamiques qui les caractérisent trouvent leur origine dans le monde physique³⁵.

Parmi les avantages théoriques interdépendants attribués à la prise en charge de missions de sécurité par les organisations régionales et non par les grandes puissances externes ou les Nations Unies, citons notamment :

1. les organisations régionales sont plus efficaces dans l'amélioration des conflits de par leur meilleure compréhension de ses tenants et de ses aboutissants, contrairement aux grandes puissances externes et à la communauté internationale, qui peuvent rencontrer des difficultés à identifier et à comprendre les motifs et les actions des forces en présence dans des situations complexes ;

2. l'histoire, l'héritage culturel et l'identité qu'ils ont commun rendent l'engagement diplomatique des acteurs régionaux plus acceptable vis-à-vis des citoyens dans les états membres et pour les forces en présence et les civils dans les pays en conflit ;
3. les organisations régionales disposent de meilleurs incitants pour favoriser la stabilité à long terme en raison de la proximité géographique, du potentiel de retombées négatives du conflit et de l'interdépendance économique ; et
4. un consensus sur l'action à entreprendre peut être plus facile à trouver entre les membres de l'organisation régionale qu'entre les membres des Nations Unies à cause du plus grand nombre et de la plus grande diversité des membres et de la suprématie du Conseil de Sécurité en tant que « grande puissance ».

Chacun de ces arguments en faveur de l'efficacité des organisations régionales dans la résolution de questions de sécurité conventionnelle peut cependant être contrecarré par les circonstances contextuelles. Les organisations régionales peuvent en effet avoir une meilleure compréhension d'un conflit par rapport aux grandes puissances ou aux Nations Unies, mais une connaissance pointue et la proximité peuvent également présenter des inconvénients. Le principe de neutralité est en effet un préalable qui s'impose de lui-même en matière de médiation diplomatique, et de par leur connaissance du conflit et leur proximité avec ce dernier, les organisations régionales peuvent manquer à ce principe, que ce soit en termes de neutralité effective ou ressentie par le monde extérieur. Mary Spear et Jon Keller affirment que « les organisations régionales ont tendance à être perçues comme partisans de l'une ou l'autre partie dans de nombreux conflits régionaux³⁶ ».

Le deuxième argument en faveur de la diplomatie régionale se rapporte également à l'efficacité et à la légitimité. D'aucuns postulent que les forces en présence et les citoyens seraient davantage susceptibles d'accepter la médiation externe d'acteurs régionaux. Paul Diehl écrit à ce titre que « les membres des gouvernements et des régions ont une affinité naturelle avec les membres de leur zone géographique et éprouvent une méfiance naturelle à l'égard de ce qu'ils perçoivent comme les auteurs d'une intervention externe³⁷ ». Il est donc primordial que toutes les parties fassent confiance aux interlocuteurs diplomatiques et/ou acceptent l'intervention militaire. À défaut, ils rejoindront facilement les différentes factions en guerre. Toutefois, la plus grande légitimité qui découle du partage d'une culture commune entre les acteurs régionaux ne s'applique plus en cas de mixité ethnique, d'héritages coloniaux et d'inimitiés historiques.

Au bout du compte, les ressources, la capacité et la légitimité de l'organisation économique régionale elle-même peuvent encourager l'extension de ses compétences aux questions relatives à la sécurité conventionnelle. Les articles traitant d'institutionnalisme progressistes expliquent comment, au fil du temps, les structures organisationnelles peuvent favoriser la réciprocité, réduire les incitants au « resquillage », forger la confiance et socialiser les participants dans le but de créer un environnement propice au partage d'une identité commune³⁸. Michael Barnett et Martha Finnemore ajoutent que

les organisations internationales peuvent devenir des lieux d'autorité autonomes, indépendants des chefs d'état qui peuvent les avoir créés pour accroître au minimum leur pouvoir par un double biais :

1. la légitimité de l'autorité rationnelle/légale qu'ils représentent, et
2. le contrôle sur l'expertise technique et l'information³⁹.

Toutefois, les OER créées parmi les pays moins développés peuvent manquer de ressources matérielles, de légitimité institutionnelle, et d'expertise pour mener à bien les missions de sécurité conventionnelle.

Les notions cognitives et constructivistes

Depuis le « troisième débat » initié à la fin des années 1980, et du renforcement de la pensée constructiviste dans les relations internationales qui s'est ensuivi, plusieurs articles dans le domaine des sciences cognitives et sociales ont remis en question les approches matérialistes, rationalistes et individualistes⁴⁰. Ces approches ont soulevé des questions ontologiques concernant, par exemple, la séparation du sujet et de l'objet, la structure et l'agent, les « faits » et des valeurs, le centrisme étatique et les épistémologies rationalistes. Plutôt que d'accepter les idées, les intérêts et les identités des leaders, des états et des OER comme étant préexistants ou établis, ces facteurs ont été conceptualisés comme étant construits par l'interaction sociale. Fredrik Söderbaum écrit que « l'agence est souvent motivée et expliquée par les idées, l'identité, l'accumulation de la connaissance et l'apprentissage plutôt que par des routines conventionnelles, des facteurs structurels ou des institutions établies⁴¹ ». Les partisans de ces perspectives voient les idées, les normes, l'idéologie, la culture, l'apprentissage, le discours, et/ou l'identité comme autant de raisons qui expliquent pourquoi les OER assurent des missions de sécurité conventionnelle.

Judith Goldstein et Keohane définissent les normes comme des idées et des croyances fondées sur les principes qui « traduisent des doctrines fondamentales en lignes de conduite régissant des actions humaines contemporaines⁴² ». Des normes telles que le progressisme économique, la réciprocité, l'équité, le régionalisme et la démocratie sont ancrées au sein même des organisations économiques régionales et de leurs procédures formelles et informelles. C'est ainsi que les organisations sont créées et les règles organisationnelles sont établies, mises en œuvre et révisées. Ces normes constituent également les fondations qui légitiment la mise sur pied de processus politiques, d'organisations, de règles, et de stratégies⁴³. La valeur et le consensus normatif forment des fondements très solides du soutien et du respect par les états et les autres acteurs des règles et des politiques de l'organisation, au-delà de ce que prédiraient les théoriciens du choix rationnel, compte tenu des avantages matériels et des coûts. Un engagement envers les idées, les valeurs et les normes, telles que l'humanitarisme et les droits de l'homme, peuvent encourager les leaders régionaux à assurer des missions de sécurité conventionnelle lorsqu'ils font face à de graves violations des droits de l'homme ou à des actes de violence à l'encontre des citoyens de la région. Bjorn Hettne souligne que les principales valeurs et les normes impliquées dans le processus sont souvent universelles et que la région joue alors le rôle

de plate-forme provisoire pour la promotion des valeurs universelles telles que l'humanitarisme⁴⁴.

Les idées, les valeurs, et les normes interagissent avec le pouvoir et les facteurs fonctionnalistes, identitaires et cognitifs comme autant d'éléments déclencheurs de changements organisationnels. Le changement basé sur le concept, la valeur et la norme survient lorsque de nouvelles idées coïncident avec les intérêts perçus par les acteurs habilités à prendre les décisions. Les idées et les normes peuvent résoudre des problèmes politiques urgents, façonner la perception des acteurs de leurs propres intérêts et stratégies, et légitimer certaines formes d'action politique, tout en en délégitimant d'autres. Le changement prend alors généralement la forme d'une réinterprétation plutôt que celle d'une redéfinition complète des normes en place. Comme nous l'avons évoqué précédemment à propos des crises, la notion de temps et d'opportunité est un élément important à prendre en considération dans le cadre de cette analyse. Une crise qui mettrait en péril la sécurité ontologique des OER est susceptible de nuire à la légitimité de son cadre conceptuel et normatif et nécessitera la recherche de solutions alternatives⁴⁵. Les analyses scientifiques portant sur l'influence des normes doivent identifier leurs aspects spécifiques pour pouvoir en dégager l'importance politique au moment où des décisions politiques sont prises. Elles doivent également en établir les raisons, de même que la façon dont les acteurs politiques associent des normes données à une action politique donnée⁴⁶.

L'importance des normes est souvent mise en relation avec l'activité de l'ASEAN et son approche caractéristique, qui la distingue de celle des autres organisations régionales. La préservation de la souveraineté étatique et le principe de non-ingérence dans les affaires internes des partenaires relèvent de normes prioritaires, qui sont réitérées au fil des accords formels successifs signés par des états relativement jeunes. Mais l'approche de l'ASEAN associe également des pratiques culturelles de consultation (*musjawarah*) et de consensus (*mufakat*) malaises à la résolution de problèmes et à la prise de décision. Cette approche est préférée au processus d'argumentation et de négociation que nous connaissons. Si un problème émerge, les membres le mettent de côté et procèdent à une consultation dans d'autres domaines. Ce code de conduite explicite cherche à limiter les conflits au sein des états membres et, au fil du temps, à ancrer les normes aux procédures opérationnelles régionales classiques, voire à l'identité régionale. Les mesures visant à renforcer la confiance constituent les instruments politiques privilégiés, telles que la diffusion de livres blancs, l'immatriculation des armes, la divulgation des exportations d'armes, et la tenue de visites de haut niveau auprès des représentants militaires de l'association⁴⁷.

L'importance des normes et de l'identité a fait l'objet d'une discussion lors de l'intervention militaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la guerre civile au Libéria, au début des années 1990. Selon Emmanuel Kwesi Aning, certaines valeurs et normes africaines (continentales) poussent les Africains occidentaux à assumer le rôle de « gardien d'autrui », au nom de la nécessité de contrôler les événements imprévus. Il indique que cette réponse à la crise est basée sur le précepte philosophique africain suivant (en langue aka) : « *se wo yondo sese reshye, na se wamoa no andum ogya no a, etra ba wo dea ho* », qui implique un engagement positif et actif d'un

individu vis-à-vis d'un voisin dont la hutte serait en feu afin d'éviter que le feu n'envahisse également sa propriété. En swahili, cette norme est exprimée comme suit : « *zima moto, usihoji aliyechoma* » (éteints d'abord l'incendie et demande-toi ensuite qui en est l'auteur). L'« incendie » peut bien entendu faire référence au feu, mais aussi de façon métaphorique à des problèmes tels que des conflits internes. Le somali émet également des philosophies similaires à l'égard des voisins : « *Guriga ma gadine, jaarkiis baan agay* » (si tu achètes une maison, tu « achètes » également ses voisins) ; « *Walaal ka fog deriska ku dhaama* » (mieux vaut un voisin proche qu'un frère distant) ; et « *Guryihii usu dhow baa is guba* » (les huttes proches les unes des autres seront détruites par le feu). Ces normes divergent de façon significative des normes diplomatiques et juridiques westphaliennes de l'état souverain et de leur principe de non-ingérence⁴⁸.

Démontrer que les leaders de la CEDEAO ont estimé que le conflit libérien nécessitait une réponse de bon voisinage et qu'il constituait une menace immédiate en termes de propagation aux pays voisins (et/ou démontrer qu'ils ont été poussés à agir en raison des violences et de la crise humanitaire au Liberia) permet d'étayer les explications normatives de l'intervention (solidarité entre pays africains voisins, humanitarisme). Dès le départ, ces leaders ont expliqué et justifié l'intervention en invoquant des motifs humanitaires. Mae King explique qu'il considérait les Libériens comme des compatriotes d'Afrique de l'Ouest et que « la destruction éhontée de vies et de biens, le déplacement d'individus et l'incidence de la famine dans le pays étaient tels que les membres de l'organisation ne pouvaient supporter de rester assis et d'observer ce carnage sans agir⁴⁹ ». Un haut représentant de la CEDEAO affirmait que l'opération militaire de l'organisation a été mise sur pied « à la suite de l'inquiétude apparente des membres pour les vies perdues et les biens détruits de leurs compatriotes africains. C'est toujours le cas aujourd'hui. Des compatriotes africains, bien qu'étant à un niveau sous régional, continueront à se soucier de leurs frères et de leurs sœurs en difficulté, comme lors de la débâcle libérienne⁵⁰ ».

Les constructivistes se sont également intéressés à la façon dont les problèmes accèdent au rang de question de sécurité, nécessitant et légitimant une réponse militaire. Un problème entre dans le champ de la sécurité par le discours, lorsque des leaders politiques, économiques et/ou intellectuels en parlent, la présentent comme une menace existentielle pour un objet référent donné et attirent l'attention de l'état, du grand public et/ou des acteurs régionaux. Les menaces à la sécurité nécessitent et légitiment des mesures et des actions politiques extraordinaires comme l'usage de la force, la confidentialité, des compétences et des pouvoirs supplémentaires revenant au gouvernement, aux services de renseignements et/ou à l'armée, et d'autres activités qui pourraient être considérées dans un autre contexte comme inappropriées ou illégales⁵¹. Buzan précise que les perceptions et les processus de « sécurisation » forment un « complexe de sécurité régional », c'est-à-dire « un ensemble d'unités dont les principaux processus de sécurisation et/ou de désécurisation sont à ce point interconnectés que les problèmes ne peuvent pas être raisonnablement analysés ou résolus séparément⁵² ». Sans toutefois s'élever à sa hauteur, ce « complexe de sécurité régional » partage certaines caractéristiques avec la « communauté de sécurité pluraliste » de Karl Deutsch, que nous évoquons ci-dessous. Bøås et ses collè-

gues avancent que l'Afrique de l'Ouest est un exemple empirique de complexe de sécurité régional, mais en dépit des affirmations des représentants de la CEDEAO, il ne s'agit pas d'une « communauté de sécurité en devenir ». Ce sont plutôt les réseaux informels, les conflits et les guerres qui émergent autour et en dehors de ces réseaux qui servent de mécanisme d'intégration de la sécurité en Afrique de l'Ouest⁵³.

Les constructivistes avancent qu'une « région » (comme l'« état » ou la « nation ») est une « communauté imaginaire » constituée par juxtaposition de discours identitaires du Soi et de l'Autre⁵⁴. Les leaders régionaux peuvent ou non envisager consciemment la création de l'organisation régionale comme la première étape de la création d'une identité politique. Toutefois, dans leur discours, les fondateurs de la région dépeignent souvent le projet régional comme « naturel » et proposent une idéologie de régionalisme. Des histoires communes, des similarités culturelles, et/ou des liens sociaux ne sont en soi pas pertinents, mais sont néanmoins présentés comme essentiels par les acteurs politiques afin de servir leurs propos. Neumann écrit que « lorsqu'une région a fait partie d'un discours pendant une période si longue qu'elle en est devenue un fait établi, on peut démontrer que les structures apparaissant de prime abord comme un fait établi le resteront aussi longtemps qu'elles seront *perçues* comme telles⁵⁵ » (italique dans l'original). Les individus et les groupes n'ont plus d'identité simple et statique, mais des identités multiples, flexibles et en constante évolution⁵⁶. Les identités peuvent être manipulées par les élites politiques et économiques, mais les discours identitaires peuvent également « structurer » l'intérêt politique de façon involontaire et imprévue. La façon dont l'identité régionale est constituée peut avoir un impact majeur sur la façon dont se déroule la régionalisation et sur la volonté des OER d'assurer des missions de sécurité conventionnelle.

Outre les « fondateurs régionaux » ou les leaders qui cherchent à créer et/ou à promouvoir une idéologie régionaliste (pensons à Jean Monnet), d'autres processus internes de création d'identité régionale ou d'une communauté survient lorsque l'organisation favorise et fait la promotion de la communication, de la convergence des valeurs et des normes, et de la réciprocité de la confiance à travers la région. La convergence, la socialisation, et l'intégration peuvent survenir dans la sphère économique, politique et de sécurité, en référence à ce que Deutsch et ses collègues évoquent en parlant de création d'une « communauté de sécurité pluraliste ». Les citoyens appartenant à ces communautés partagent des intérêts, ont confiance les uns en les autres et font preuve d'empathie et d'un « sens de la communauté ». Ils pensent que « les problèmes sociaux communs doivent et peuvent être résolus par des processus de “changement pacifiste” », définis comme « la résolution des problèmes sociaux, le plus souvent par des procédures institutionnalisées, sans recours à la force physique à grande échelle⁵⁷ ». Des sentiments d'appartenance à un groupe peuvent naître et légitimer alors une intervention militaire régionale au nom des citoyens compatriotes. Hettne écrit que « les domaines d'intervention régionale cruciaux se rapportent à la prévention et à la gestion des catastrophes naturelles et des situations d'urgence à l'échelle de la région, à la gestion et à la résolution des conflits, et à la promotion du bien-être par la création d'un meilleur équilibre entre les différents domaines d'intervention ». Il fait remarquer que l'identité collective est un élément sous-estimé par

les théories de coopération régionale⁵⁸. L'intégration régionale généralement attribuée à un leadership hégémonique basé sur des asymétries de pouvoir et la domination est susceptible d'être davantage liée à un réel leadership politique et/ou moral, à l'acceptation d'un ensemble commun de normes idéologiques, et/ou à la construction d'une identité commune dans le chef de l'autorité dominatrice et de ses subordonnés⁵⁹.

Comme nous l'avons évoqué, une identité régionale forte naît probablement par opposition à des partis extérieurs, à des « autres », partiels ou radicaux⁶⁰. Par exemple, l'identité de la Communauté européenne a été forgée par rapport à son Autre partiel (et allié), les États-Unis, et à l'Union soviétique/Russie, un Autre plus radical⁶¹. Depuis plusieurs décennies, la Communauté européenne a cherché à se distinguer des États-Unis en façonnant son identité sécuritaire autour des missions de Petersberg, se profilant comme une « puissance civile » mondiale dépourvue d'héritage militaire, de passé colonialiste ou d'aspiration au pouvoir et/ou comme une « puissance normative », laissant à l'OTAN le recours à la force militaire lourde et à la contrainte⁶². Ses contributions les plus marquantes et les plus cohérentes à la sécurité s'articulent autour des politiques de prévention des conflits, telles que les accords d'échanges préférentiels, l'aide financière et technique, et la coopération bilatérale et interrégionale⁶³. La perception d'une menace existentielle venant d'un Autre radical renforce la prise de conscience des distinctions entre le Soi et l'Autre, de même que le sentiment d'appartenance à la communauté. Parmi les exemples d'une telle articulation du pouvoir de l'Autre partiel (les États-Unis) et de l'Autre radical (les Serbes) dans le but de renforcer les perceptions du Soi, citons la déclaration de Jacques Poos, un classique du genre. Le ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, qui assurait à l'époque la présidence du Conseil européen, avait déclaré à la fin de la guerre en Slovénie en 1991 que « l'heure de l'Europe a sonné⁶⁴ ».

Des débats animés ont persisté quant au niveau auquel les communautés de sécurité pluralistes peuvent se situer en dehors de l'OTAN. Emil Kirchner fait remarquer que les « sociétés et les citoyens de l'Europe n'ont pas fait la transition vers une identité post-nationale qui serait complémentaire aux domaines politiques, à la contrainte et à la protection du système post-westphalien⁶⁵ ». Toutefois, Kirchner et Roberto Dominquez ajoutent que

l'Union européenne est parvenue à créer des structures d'autorité formelles et informelles, a permis aux états de s'identifier de façon positive les uns par rapport sur le plan de la sécurité, a agi comme agent de socialisation, à la fois pour ses membres et pour les aspirants et les non-membres de la région, ayant encouragé ainsi des notions normatives de bonne gouvernance démocratique ». (italique ajouté par l'auteur) . . . De très bonnes relations sont issues de la naissance de l'identité collective, où les normes régionales ont été internalisées et le dilemme de la sécurité tranché⁶⁶.

Les menaces internes ont été éliminées au sein de la communauté de sécurité pluraliste et lorsque les menaces externes émergent dans le « voisinage » ou dans des contrées plus lointaines, les organisations économiques régionales et les communautés de sécurité plu-

ralistes font face à moins d'obstacles les empêchant d'assurer des missions de sécurité conventionnelle.

Conclusions

La présente étude a passé en revue une série d'articles associés aux raisons qui expliquent pourquoi les organisations économiques régionales assurent des missions de sécurité conventionnelle. Cette analyse est importante, parce que les conflits intra-étatiques et interétatiques persistent en l'absence de gouvernance mondiale efficace en matière de sécurité. Plusieurs obstacles structurels et liés aux ressources empêchent les Nations Unies de garantir une amélioration significative des conflits et les organisations régionales sont de plus en plus appelées à intervenir.

Les cas théoriques et empiriques cités en exemple démontrent toutefois très bien que les organisations intergouvernementales peinent à évoluer et qu'elles ne le font que brusquement lorsqu'elles sont confrontées à une forme de « crise ». Le présent article a exploré plusieurs facteurs systémiques, comme le besoin ou la volonté des OER d'imposer leurs intérêts hégémoniques et leur leadership. Néanmoins, en cas de crise, des facteurs structurels sont provisoirement assouplis et les preneurs de décision ne disposent plus du pouvoir d'agir en fonction de leurs propres intérêts, normes, perceptions et identités.

Le deuxième groupe de facteurs que nous analysons est de nature fonctionnelle et institutionnelle. Plusieurs thèses portent sur les raisons qui expliquent pourquoi les organisations régionales sont susceptibles d'être plus efficaces dans l'amélioration de conflit que des organisations de plus grande envergure telle que les Nations Unies. Le fait que les états dans la région soient immédiatement exposés à la propagation de la violence et aux conséquences économiques négatives du conflit encourage fortement les leaders régionaux à agir pour améliorer la situation. Les OER peuvent assurer des missions de sécurité conventionnelle en partant du principe que leurs objectifs de coopération économique et de croissance initiaux ne peuvent pas être atteints dans un environnement perturbé par un conflit. Un frein important à la prise en charge de missions de sécurité conventionnelle par les organisations économiques régionales dans les pays moins développés se rapporte au manque de ressources militaires par rapport aux pays développés et aux Nations Unies. Dans ces cas précis, les leaders régionaux peuvent préférer l'assistance de grandes puissances externes ou des Nations Unies pour faire face à la menace et n'assurer des missions de sécurité que lorsque l'assistance externe n'est pas disponible.

Le dernier groupe de facteurs évoqués dans le présent article pour aider à comprendre les raisons qui poussent les organisations économiques régionales à assurer des missions de sécurité conventionnelle se rapporte aux facteurs cognitifs et sociaux, tels qu'ils ont été évoqués dans les articles traitant de l'approche constructiviste, dont les normes, le discours et l'identité. Des universitaires de tous bords s'accordent à dire que le consensus et l'engagement à l'égard des valeurs et des normes sont un facteur puissant qui encourage les acteurs à adopter des attitudes qui restent inexplicables dans un cadre ma-

térialiste rationnel classique. L'humanitarisme est l'exemple le plus frappant de cette norme.

Les articles portant sur l'approche constructiviste ont beaucoup à offrir sur la façon dont les « régions » sont imaginées, sur la façon dont les problèmes entrent dans le domaine de la sécurité, sur ce que renferme le concept de complexe de sécurité régional, et sur la façon dont des identités régionales peuvent être créées pour que les citoyens fassent confiance, ressentent de l'empathie et partagent des intérêts communs, rendant ainsi tout conflit violent virtuellement impossible. Le sentiment d'appartenance au groupe est suffisamment puissant pour qu'un danger pesant sur un seul individu devienne une menace pour l'ensemble de la communauté. Tout en reconnaissant que les membres de l'OTAN et de l'Union européenne constituent un exemple probant de l'existence d'une communauté de sécurité pluraliste face aux menaces internes, les universitaires soulignent que ce n'est qu'au cours des 20 dernières années que l'Union européenne a adopté ce niveau d'intégration à l'égard des menaces externes.

On peut prétendre que chaque groupe de facteurs interagit pour aider à comprendre pourquoi les organisations économiques régionales décident d'assurer des missions de sécurité conventionnelle, mais que les facteurs structurels et organisationnels représentent à la fois des opportunités et des contraintes pour les preneurs de décision confrontés à des menaces à la sécurité conventionnelle. Toutefois, pour reprendre notre paraphrase de Wendt, une menace à la sécurité se rapporte à ce que les décideurs en font⁶⁷. La décision de transformer une OER à prédominance économique en protecteur actif de la sécurité conventionnelle est avant tout guidée par la perception de la nature de la menace et de la nécessité fonctionnelle des preneurs de décision. D'autres facteurs conceptuels, tels que les normes humanitaires et l'identité régionale, peuvent également être mobilisés pour légitimer la prise en charge de missions de sécurité conventionnelle. Les circonstances et la diversité des facteurs associés à chaque cas empirique varient et seule une analyse minutieuse au cas par cas permettra de dégager une matrice d'explications et de motifs spécifique.

Notes

1. Pendant la guerre froide, les études portant sur la sécurité ont été axées sur la protection géopolitique de l'état, induisant dans le débat une dichotomie entre menaces militaires, stratégies et armes conventionnelles et non conventionnelles. Les missions de sécurité non conventionnelle portaient généralement sur les menaces nucléaires, chimiques et biologiques. Depuis les années 1990, le champ des objets référents de la sécurité a toutefois été élargi aux individus. Les menaces à la sécurité humaine pouvaient inclure la pauvreté, les questions de santé publique et d'environnement, l'identité, la discrimination fondée sur le sexe, la criminalité et les cyberattaques. Voir AXWORTHY, Lloyd, « Human Security and Global Governance: Putting People First », *Global Governance* 7, 2001, pp. 19–23 ; KING, Gary et MURRAY, Christopher J. L., « Rethinking Human Security », *Political Science Quarterly* 116, n° 4, hiver 2001, pp. 585–610 ; et PARIS, Roland, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? », *International Security* 26, n° 2, automne 2001, pp. 87–102. Les organisations économiques régionales cherchent à faciliter la croissance économique, le développement et l'intégration de leurs états membres au niveau régional, contribuant ainsi à la sécurité économique des états

et des individus qui les composent. Cet article explore donc implicitement les relations entre la sécurité économique et la sécurité militaire.

2. GREEN COWLES, Maria, « Intergovernmental Organizations: Global Governance and Transsovereign Problems », dans *Beyond Sovereignty: Issues for a Global Agenda*, 3ème éd., éd. Maryann Cusimano Love, Belmont, CA : Thomson/Wadsworth, 2007, p. 47.

3. RIVLIN, Benjamin, « Regional Arrangements and the UN System for Collective Security and Conflict Resolution: A New Road Ahead », *International Relations* 11, août 1992, pp. 95-110.

4. TAVARES, Rodrigo, *Regional Security: The Capacity of International Organizations*, New York : Routledge, 2010.

5. Voir LUCKMAN, Robin, « The Discordant Voices of 'Security' », *Development in Practice* 17, nos. 4-5, 2007, pp. 682-690.

6. L'Organisation mondiale du commerce fournit une liste et des informations de base sur les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux en vigueur, dont les traités fondateurs des organisations économiques régionales. Voir « *Bienvenue au Système d'information sur les Accords Commerciaux Régionaux (SI-ACR)* », Organisation mondiale du commerce, consulté le 15 septembre 2015, <http://rtais.wto.org/UI/PublicAIIRList.aspx>

7. Voir SÖDERBAUM, Fredrik, « Introduction: Theories of New Regionalism », in *Theories of New Regionalism: A Palgrave Reader*, éd. SÖDERBAUM, Fredrik et SHAW, Timothy M., Houndmills, Basingstoke, Hampshire : Palgrave Macmillan, 2003, p. 16 ; et KUROWSKA, Xymena, « Introduction: The Role of Theory in Research on Common Security and Defense Policy », in *Explaining the EU's Common Security and Defence Policy: Theory in Action*, éd. KUROWSKA, Xymena et BREUER, Fabian, Houndmills, Basingstoke, Hampshire : Palgrave Macmillan, 2012, p. 7.

8. WENDT, Alexander, « Anarchy Is What States Make of It », *International Organization* 46, n° 2, 1992, pp. 391-425.

9. LEVI, Margaret, « A Logic of Institutional Change », in *The Limits of Rationality*, éd. Karen Scheweers Cook and Margaret Levi, Chicago : University of Chicago Press, 1990, pp. 402-418.

10. MOLLER, Jorgen, « When One Might Not See the Wood for the Trees: the 'Historical Turn' in Democratization Studies, Critical Junctures, and Cross-Case Comparisons », *Democratization* 20, n° 4, juin 2013, p. 699.

11. CAPOCCIA, Giovanni et KELEMEN, R. Daniel, « The Study of Critical Junctures: Theory, Narrative, and Counterfactuals in Historical Institutionalism », *World Politics* 59, n° 3, avril 2007, pp. 341-369.

12. *Id.*, 341n2.

13. DIMITRAKOPOULOS, Dionyssi G., « Norms, Interests and Institutional Change », *Political Studies* 53, n° 4, décembre 2005, pp. 678-679.

14. Voir SIMON, Herbert A., *Administrative Behavior: A Study of Decision-Making Processes in Administrative Organization*, New York : Macmillan, 1947 ; ALLISON, Graham, *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston : Little Brown, 1971 ; JANIS, Irving L., *Victims of Groupthink: A Psychological Study of Foreign-Policy Decisions and Fiascoes*, Boston : Houghton Mifflin, 1972 ; et SCHAFER, Mark, et CRICHLLOW, Scott, *Groupthink versus High-Quality Decision Making in International Relations*, New York : Columbia University Press, 2010.

15. CAPOCCIA et KELEMEN, « Study of Critical Junctures », pp. 341-347.

16. MAHONEY, James, « Path Dependence in Historical Sociology », *Theory and Society* 29, n° 4, août 2000, p. 513 ; et MAHONEY, James, « Path-Dependent Explanations of Regime Change: Central America in Comparative Perspective », *Studies in Comparative and International Development* 36, n° 1, printemps 2001, p. 113.

17. MAHONEY, James, *The Legacies of Liberalism: Path Dependence and Political Regimes in Central America*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2001, p. 7.

18. THELEN, Kathleen et STEINMO, Sven, « Historical Institutionalism in Comparative Politics », in *Structuring Politics: Historical Institutionalism in Comparative Analysis*, éd. Sven Steinmo, Kathleen Thelen, et Frank Longstreth, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 1992, p. 17.

19. MOLLER, « *One Might Not See* », pp. 706–707.

20. WALTZ, Kenneth, « Structural Realism after the Cold War », *International Security* 25, n° 1, 2000, p. 27 ; et HYDE-PRICE, Adrian, « Neorealism: A Structural Approach to CSDP », in KUROWSKA et BREUER, *Explaining the EU's Common Security*, p. 23.

21. La Finlande a rejoint le Conseil nordique en 1955. Ce dernier se déclare compétent dans tout domaine d'intérêt commun, à l'exception des questions de Défense. Parmi ses accomplissements, citons l'abolition des visas, la création d'un marché du travail commun, la reconnaissance mutuelle des titres académiques et la coopération en matière répressive. Voir NEUMANN, Iver B., « A Region-Building Approach », in SÖDERBAUM et SHAW, *Theories of New Regionalism*, p. 169 ; et Norden, consulté le 15 septembre 2015, www.norden.org.

22. L'ASEAN a été créé au cours d'une période de grande agitation politique et sécuritaire en Asie du Sud-Est. En juillet 1967, le Royaume-Uni avait annoncé sa volonté de retirer, pour le milieu des années 1970, ses troupes militaires positionnées à l'est du canal de Suez. La Chine était en proie à la Révolution culturelle et l'action des États-Unis au Vietnam s'intensifiait à une vitesse alarmante. Les cinq membres originels (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) voyaient la coopération au sein de l'ASEAN comme un moyen potentiel de dissiper ces incertitudes. Adam Malik, le ministre des Affaires étrangères indonésien de l'époque, expliquait comme suit l'utilité du régionalisme dans le renforcement de la force de négociation des petits états vulnérables face aux grandes puissances : « les plus petites nations de la région ne peuvent espérer agir de façon efficace dans cette dynamique d'influence dominée par les grandes puissances si elles n'agissent pas collectivement et si elles n'établissent pas entre elles un espace de cohésion interne, de stabilité et d'objectifs communs. Ainsi, la coopération régionale au sein de l'ASEAN incarnait également la volonté des pays membres de réaffirmer leur position et de faire valoir leurs propres concepts et objectifs stratégiques au sein du processus de stabilisation du nouvel équilibre des puissances dans la région ». Voir MALIK, Adam, « Regional Cooperation in International Politics », in *Regionalism in Southeast Asia*, Jakarta : Centre for Strategic and International Studies, 1975, pp. 162–163.

23. Charles Grant du Centre pour la réforme européenne (Londres) résume comme suit le rôle des États-Unis : « N'oublions pas non plus que les États-Unis ont toujours eu pour dessein de créer une Union européenne ; ce qu'ignorent totalement les eurosceptiques. Les Américains ont toujours agi dans l'ombre pour aider Jean Monnet, persuader les Français et les Allemands de parvenir à un accord et convaincre les Britanniques de se joindre à eux, même s'ils ont échoué sur ce dernier point. Les Américains ont toujours vu l'Union européenne comme un bon moyen de les empêcher d'intervenir dans une nouvelle guerre européenne et de créer le rempart contre le communisme qu'elle est devenue. Cet appui a perduré jusqu'à aujourd'hui : George Bush (père) a soutenu l'unification allemande et le traité de Maastricht, contrairement à Margaret Thatcher. Les Américains ont ainsi toujours encouragé l'intégration européenne au cours de la majeure partie des 60 dernières années ». Cité dans WATT, Nicholas, « Nobel Peace Prize Leads EU to Question Its Raison D'être », *Guardian*, 12 octobre 2012. Voir notamment BELOFF, Max, *The United States and the Unity of Europe*, London : Faber and Faber, 1963 ; et HELLER, Francis H., et GILLINGHAM, John R., éd., *The United States and the Integration of Europe*, New York : St. Martin's Press, 1996.

24. BUZAN, Barry, « Regional Security Complex Theory in the Post-Cold War World », in SÖDERBAUM et SHAW, *Theories of New Regionalism*, pp. 142–145.

25. KEOHANE, Robert O., *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, NJ : Princeton University Press, 1984, pp. 32–33.

26. COX, Robert W., *Production, Power, and World Order: Social Forces in the Making of History*, New York : Columbia University Press, 1987, p. 7.

27. HVEEM, Helge, « The Regional Project in Global Governance », in SÖDERBAUM et SHAW, *Theories of New Regionalism*, pp. 85–86.

28. NEUMANN, Iver, « *Region-Building Approach* », p. 171.

29. HETTNE, Bjorn, « The New Regionalism Revisited », in SÖDERBAUM et SHAW, *Theories of New Regionalism*, p. 25.

30. THAKUR, Ramesh et VAN LANGENHOVE, Luk, « Enhancing Global Governance through Regional Integration », *Global Governance* 12, 2006, p. 235.

31. STEIN, Arthur A., *Why Nations Cooperate: Circumstance and Choice in International Relations*, Ithaca, NY : Cornell University Press, 1990, p. 22.

32. BØÅS, Morten, MARCHAND, Marianne H., et SHAW, Timothy M., « The Weave-World: The Regional Interweaving of Economies, Ideas and Identities », in SÖDERBAUM et SHAW, *Theories of New Regionalism*, pp. 197–210.

33. Les approches fonctionnalistes et les néo fonctionnalistes essentiellement axées sur la Communauté européenne ont dominé les réflexions académiques lors des premières théorisations de l'intégration économique et politique régionale. Voir BØÅS, MARCHAND, et SHAW, « *Weave-World* », p. 202.

34. HAAS, Ernst B., *The Uniting of Europe: Political, Social, and Economic Forces, 1950–1957*, Stanford, CA : Stanford University Press, 1958.

35. BUZAN, « *Regional Security Complex Theory* », pp. 157–158.

36. SPEAR, Mary, et KELLER, Jon, « Conflict Resolution in Africa: Insights from UN Representatives and U.S. Government Officials », *Africa Today* 43, n° 2, avril 1996, p. 120.

37. DIEHL, Paul F., *International Peacekeeping*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1993, p. 125.

38. HVEEM, « *Regional Project in Global Governance* », p. 90.

39. BARNETT, Michael N., et FINNEMORE, Martha, « The Politics, Power, and Pathologies of International Organizations », *International Organization* 53, n° 4, automne 1999, p. 707.

40. Ou peut-être le « quatrième » débat. Voir LAPID, Yosef, « The Third Debate: On the Prospects of International Theory in a Post-positivist Era », *International Studies Quarterly* 33, 1989, pp. 235–254 ; et SMITH, Steve, « Introduction », in *International Relations Theories: Discipline and Diversity*, éd. DUNNE, Tim, KURKI, Milja, et SMITH, Steve, Oxford, UK : Oxford University Press, 2007, pp. 1–13. Voir également KEOHANE, Robert O., « International Institutions: Two Approaches », *International Studies Quarterly* 32, n° 4, 1988, pp. 379–396.

41. SÖDERBAUM, « *Introduction* », pp. 10–11.

42. GOLDSTEIN, Judith, et KEOHANE, Robert O., « Ideas and Foreign Policy: An Analytical Framework », in *Ideas and Foreign Policy: Beliefs, Institutions, and Political Change*, éd. GOLDSTEIN, Judith et KEOHANE, Robert O., Ithaca, NY : Cornell University Press, 1993, p. 9.

43. DIMITRAKOPOULOS, « *Norms, Interests and Institutional Change* », pp. 676–677.

44. HETTNE, « *New Regionalism Revisited* », p. 37.

45. STEELE, Brent J., *Ontological Security in International Relations: Self-Identity and the IR State*, New York : Routledge, 2008.

46. DIMITRAKOPOULOS, « *Norms, Interests and Institutional Change* ».

47. Voir NARINE, Shaun, *Explaining ASEAN: Regionalism in Southeast Asia*, Boulder, CO : Lynne Rienner, 2002, p. 13 ; ACHARYA, Amitav, *Regionalism and Multilateralism: Essays on Cooperative Security in the Asia-Pacific*, Singapore : Times Academic Press, 2002, p. 149 ; et WEBER, Katja, « Lessons from the ASEAN Regional Forum: Transcending the Image of Paper Tiger? », in *The Security Governance of Regional Organizations*, éd. KIRCHNER, Emil J. et DOMINGUEZ, Roberto, Londres : Routledge, 2011, pp. 220–228.

48. KWESI ANING, Emmanuel, *Security in the West African Subregion: An Analysis of ECOWAS' Policies in Liberia*, Copenhagen : Institute of Political Science, University of Copenhagen, 1999, p. 17.

49. KING, Mae C., *Basic Currents of Nigerian Foreign Policy*, Washington, DC : Howard University Press, 1996, p. 216.

50. *Id.*, p. 238.

51. Voir WÆVER, Ole, « Securitization-Desecuritization », in *On Security*, éd. LIPSCHUTZ, Ronnie, New York : Columbia University Press, 1995 ; BUZAN, Barry, WÆVER, Ole, et DE WILDE, Jaap, *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder, CO : Lynn Rienner, 1998 ; et BUZAN, Barry, « *Regional Security Complex Theory* ».

52. BUZAN, Barry, « *Regional Security Complex Theory* ».

53. BØÅS, MARCHAND, et SHAW, « *Weave-World* », p. 250.

54. ANDERSON, Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres : Verso, 1983.

55. NEUMANN, « *Region-Building Approach* », pp. 161–162.

56. Voir MUDIMBE, Valentin Y., « The Politics of War: A Mediation », in *Ethnicity Kills? The Politics of War, Peace and Ethnicity in Sub-Saharan Africa*, éd. BRAATHEN, Einar, BØÅS, Morten et SÆTHER, Gjermund, Basingstoke : Macmillan, 2000, pp. 23–34 ; et BØÅS, MARCHAND, et SHAW, « *Weave-World* », p. 208.

57. DEUTSCH, Karl W., et al., *Political Community and the North Atlantic Area: International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton, NJ : Princeton University Press, 1957. Voir notamment ADLER, Emanuel, et BARNETT, Michael, éd., *Security Communities*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 1998.

58. HETTNE, « *New Regionalism Revisited* », p. 29.

59. Voir GRAMSCI, Antonio, *Selections from the Prison Notebooks of Antonio Gramsci*, éd. et trad. HOARE, Quintin et NOWELL SMITH, Geoffrey, New York : International Publishers, 1971 ; GILL, Stephen, éd., *Gramsci, Historical Materialism and International Relations*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 1993 ; et GAMBLE, Andrew et PAYNE, Anthony, « The World Order Approach », in SÖDERBAUM et SHAW, *Theories of New Regionalism*, p. 59.

60. Voir SHAPIRO, Michael J., *The Politics of Representation: Writing Practices in Biography, Photography, and Policy Analysis*, Madison : University of Wisconsin Press, 1988 ; et HANSEN, Lene, *Security as Practice: Discourse Analysis and the Bosnian War*, Londres : Routledge, 2006.

61. POSEN, Barry, « ESDP: Response to Unipolarity? », *Security Studies* 15, n° 2, 2006, pp. 149-186.

62. Les missions de Petersberg constituent des priorités militaires et de sécurité qui font partie intégrante de la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne. Elles comprennent notamment les missions humanitaires et les opérations de sauvetage, la gestion des crises, la prévention de conflits, le désarmement, le maintien et le rétablissement de la paix, les missions de conseil et d'assistance en matière militaire et les missions de stabilisation post-conflit. Ces missions ont été à l'origine mises sur pied par les leaders de l'Union européenne lors d'un sommet tenu en 1992 en Allemagne et ont ensuite été incorporées à l'Article 17 du Traité de l'Union européenne. Pour « puissance civile », voir LAFFAN, Brigid, O'DONNELL, Rory, et SMITH, Michael, *Europe's Experimental Union: Rethinking Integration*, Londres : Routledge, 2000, pp. 38–39 ; et EILSTRUP-SANGIOVANNI, Mette, et VERDIER, Daniel, « European Integration as a Solution to War », *European Journal of International Relations* 11, n° 1, mars 2005, pp. 99-135. Pour « puissance normative », voir MANNERS, Ian, « Normative Power Europe: A Contradiction in Terms? », *Journal of Common Market Studies* 40, n° 2, juin 2002, pp. 235-258. Pour un avis critique sur la notion de puissance normative de l'Union européenne, voir DIEZ, Thomas, « Constructing the Self and Changing Others: Reconsidering 'Normative Power Europe' », *Millennium* 33, n° 3, juin 2005, pp. 613–636 ; et MERLIGEN, Michael, « Everything Is Dangerous: A Critique of 'Normative Power Europe' », *Security Dialogue* 38, n° 4, décembre 2007, pp. 435–453. En 2006, Manners concédait que la stratégie de sécurité européenne s'était « brutalement écartée de la voie normative de la paix durable pour tendre vers l'ensemble du spectre des instruments d'intervention par la force ». Cité dans KIRCHNER, Emil J., « The European Union as a Regional and Global Security Provider », in KIRCHNER et DOMINGUEZ, *Security Governance of Regional Organizations*, p. 39. Voir MANNERS, Ian, « Normative Power Reconsidered: Beyond the Crossroads », *Journal of European Public Policy* 13, n° 2, 2006, pp. 182-199.

63. KIRCHNER, « *Regional and Global Security Provider* », p. 32.

64. WATT, « *Nobel Peace Prize* ».

65. KIRCHNER, « *Regional and Global Security Provider* », p. 41.

66. KIRCHNER, Emil J. et DOMINGUEZ, Roberto, « The Performance of Regional Organizations in Security Governance », in KIRCHNER et DOMINGUEZ, *Security Governance of Regional Organizations*, p. 14, p. 326.

67. WENDT, « *Anarchy* ».